



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
21 août 2015
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité des droits de l'homme

Observations finales concernant le cinquième rapport périodique de l'Islande

Additif

Renseignements reçus de l'Islande au sujet de la suite donnée aux observations finales*

[Date de réception : 14 juillet 2015]

7. *Tout en saluant l'adoption de la loi relative à l'égalité des sexes et la création du Centre pour l'égalité des sexes, le Comité note avec préoccupation qu'il y a d'importantes inégalités salariales entre hommes et femmes et qu'elles s'aggravent. Il relève aussi que les femmes restent sous-représentées aux postes de décision, en particulier dans la diplomatie, l'appareil judiciaire et le milieu universitaire (art. 2 et 3).*

L'État partie devrait continuer à prendre des mesures, en particulier par l'intermédiaire du Centre pour l'égalité entre les sexes et en adoptant rapidement des normes relatives à l'égalité salariale, pour continuer de lutter contre les disparités de salaire persistantes et importantes entre hommes et femmes, en garantissant un salaire égal pour un travail de valeur égale. Il devrait également prendre des mesures pour accroître la représentation des femmes aux postes de décision, en particulier dans la diplomatie, l'appareil judiciaire et le milieu universitaire.

1. Promouvoir l'égalité et veiller à ce que les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits dans tous les domaines est une des priorités du Gouvernement islandais depuis de nombreuses années. La Constitution dispose que les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits dans tous les domaines. Les autorités islandaises restent concentrées sur l'élimination de la discrimination et se sont engagées dans le projet « Impact 10x10x10 » dans le cadre de l'initiative #HeforShe¹. Comme indiqué dans ce projet, l'Islande va prendre des mesures énergiques pour changer fondamentalement les normes relatives au genre et parvenir à l'égalité des sexes. Elle s'engage à combler l'écart de rémunération entre hommes et femmes d'ici à 2022, à faire participer les hommes et les garçons à l'égalité des sexes à travers Barbershop et la campagne HeForShe et à combler l'écart entre hommes et femmes dans les médias.

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

¹ Pour plus de détails, consulter le site <http://www.heforshe.org/impact/>.



2. Ces dernières décennies, le Parlement a adopté régulièrement des plans d'action quadriennaux comprenant des mesures destinées à réaliser l'égalité des sexes conformément à l'article 11 de la loi n° 10/2008 sur l'égalité des sexes. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes inclut les projets destinés à assurer l'égalité des sexes dans la société islandaise. La résolution parlementaire relative à ce plan d'action pour les années 2011-2014 a été adoptée par le Parlement en 2011². Il s'agissait de la cinquième résolution adoptée sur ce sujet depuis 1986. Le plan d'action est toujours actif et est divisé en plusieurs chapitres, dont chacun est axé sur une question différente, à savoir : l'administration, le marché du travail – l'écart de rémunération entre hommes et femmes, sexe et pouvoir, la violence fondée sur le sexe, l'éducation et l'égalité des sexes, les hommes et l'égalité des sexes, les activités internationales, le suivi et la révision.

Inégalités salariales entre hommes et femmes

3. Avec près de 80 % des femmes actives sur le marché du travail, l'Islande a un des taux de participation à la population active les plus élevés du monde. Malgré cette avancée, l'écart de rémunération entre hommes et femmes persiste : les femmes sont payées de 5,7 % à 18,3 % de moins que les hommes.

4. En décembre 2011, l'actuel Ministre des affaires sociales et du logement a nommé un comité exécutif sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, dont le rôle était de superviser et de coordonner les mesures destinées à réduire la discrimination salariale fondée sur le sexe conformément au Plan d'action quadriennal sur l'égalité des sexes. Le comité était notamment chargé de coordonner les mesures visant à réduire la discrimination salariale fondée sur le sexe et d'œuvrer à l'élaboration d'un plan d'action assorti d'un calendrier pour sa mise en œuvre.

5. Un Plan d'action sur l'égalité des sexes en matière salariale, produit par le Gouvernement et les partenaires sociaux, a été dévoilé en octobre 2012. Il prévoit des projets destinés à favoriser une plus grande égalité salariale. Par la même occasion, une déclaration de collaboration a été signée entre le Gouvernement et les organisations des partenaires sociaux, après quoi le Ministre a nommé un groupe de travail chargé de superviser les mesures énoncées dans le Plan d'action. Ce groupe de travail était notamment chargé de coordonner les études sur les écarts de rémunération fondés sur le sexe, d'établir un programme pour faire connaître et mettre en place la norme relative à l'égalité salariale, d'élaborer une campagne spéciale et un programme de conseil pour les entreprises et les institutions afin de lutter contre les écarts de rémunération fondés sur le sexe et de préparer le matériel nécessaire pour réduire ces écarts. Le Plan d'action disposait aussi que le Gouvernement devait sensibiliser les employeurs et les personnes actives sur le marché du travail aux moyens de faciliter l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, et qu'un programme devait être élaboré en vue de réduire les différences dans les choix de carrière, l'objectif étant de faire tomber les obstacles auxquels se heurtent les femmes sur le marché du travail. Ces projets sont, sur le plan matériel, étroitement liés à la campagne contre les écarts de rémunération entre hommes et femmes, et le Ministre a chargé le groupe de travail d'élaborer un plan d'action dans les domaines concernés.

6. Conformément au Plan d'action, un comité – composé de deux représentants, respectivement, de chacune des institutions suivantes : Association des diplômés de l'université, Syndicat des agents de l'État et des municipalités, Association des Chefs des institutions publiques et Ministère des finances et des affaires économiques – opère au sein du Ministère des finances. Ce comité a quatre fonctions principales. Tout d'abord, il doit examiner les données du système de rémunération de l'État et recenser

² Disponible en anglais sur le site <http://www.velferdarraduneyti.is/media/rit-og-skырslur2012/Parliamentary-Res-Gender-Equality-2011-2014-FINAL.pdf>.

les variables qui peuvent être considérées comme pertinentes pour expliquer les écarts de rémunération entre hommes et femmes. Deuxièmement, il doit examiner la structure des conventions collectives en vue d'établir dans quelle mesure l'écart de rémunération entre hommes et femmes peut être attribué à des fonctions dans le système. Troisièmement, il doit élaborer à l'intention des responsables des institutions publiques des lignes directrices indiquant ce qu'il convient de faire si l'examen des salaires versés fait apparaître un écart de rémunération entre hommes et femmes, et, quatrièmement, il doit agir en qualité de conseiller auprès du Ministère de la protection sociale en ce qui concerne l'établissement d'un calendrier pour faire connaître la norme relative à l'égalité salariale.

7. Il faut en outre mentionner que, dans le cadre du projet « Impact 10x10x10 », les autorités islandaises se sont fixé pour objectif de supprimer les écarts de rémunération entre hommes et femmes d'ici à 2022, en veillant à ce que les femmes reçoivent un salaire égal pour un travail égal. Le Gouvernement a l'intention de lancer un audit très approfondi de l'écart de rémunération fondé sur le sexe dans toutes les entreprises en Islande, des plus grandes entreprises jusqu'aux entreprises familiales, et de miser sur l'approche multipartite entre l'État, les autorités locales, les partenaires sociaux et le secteur privé.

En ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de décision

8. Aucun changement notable n'est à signaler en ce qui concerne la représentation des femmes dans le système judiciaire et le milieu universitaire depuis la publication des observations finales.

9. Le Ministère des affaires étrangères a conscience qu'il est nécessaire d'équilibrer la représentation des hommes et des femmes aux postes de décision, au sein du Ministère comme de ses missions à l'étranger. En 2009, les ministères du Gouvernement islandais se sont accordés sur un plan d'action commun en faveur de l'égalité des sexes qui contient des paragraphes sur l'égalité d'accès aux possibilités de promotion pour les hommes et les femmes. Ces deux dernières décennies, le Ministère a fait des efforts pour inverser la répartition traditionnelle des emplois entre hommes et femmes, et, par exemple, les annonces de postes vacants au Ministère contiennent toujours une phrase encourageant les femmes et les hommes à postuler. Avec la poursuite des efforts visant à équilibrer la représentation des hommes et des femmes aux postes de décision, le Ministère est convaincu que ses efforts aboutiront aux résultats escomptés.

<i>Ambassadeurs</i>	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%
Hommes	26	72	25	74	27	75	28	76	29	74
Femmes	10	28	9	26	9	25	9	24	10	26
Total	36	100	34	100	36	100	37	100	39	100

15. *Le Comité constate avec préoccupation que très peu d'affaires de violences sexuelles à l'égard d'enfants qui sont signalées aux services de protection de l'enfance donnent lieu à des poursuites et qu'il y en a encore moins qui débouchent sur la condamnation de l'auteur (art. 2 et 24).*

L'État partie devrait prendre d'urgence des mesures pour que toutes les affaires de violences sexuelles commises sur des enfants fassent l'objet, dans les meilleurs délais, d'une enquête efficace et que les auteurs en soient traduits en justice. Il devrait s'employer à mettre en place des mesures coordonnées pour prévenir les violences sexuelles visant des enfants. Il devrait également veiller à ce que les

programmes d'enseignement des facultés qui forment les enseignants et d'autres professionnels travaillant auprès des enfants, ainsi que des facultés qui forment les professionnels de santé, les avocats et les policiers, comprennent des cours sur les violences sexuelles à l'égard d'enfants et les moyens de prévention.

10. Du point de vue des autorités islandaises, les affaires de violences sexuelles sur enfants font l'objet d'enquêtes promptes et efficaces en Islande, même s'il existe toujours une marge de manœuvre pour améliorer la situation dans le pays, comme dans tous les autres, dans ce domaine.

11. L'Académie de police islandaise a organisé plusieurs cours spécialisés destinés aux policiers au sujet des enquêtes et des poursuites dans les affaires de violences sexuelles sur enfants dans les années 2012-2015. L'objectif de ces cours est de renforcer et d'améliorer les procédures appliquées dans ces affaires.

12. En relation avec la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, dite Convention de Lanzarote, les autorités islandaises ont lancé un vaste projet de sensibilisation à la violence sexuelle, psychologique et physique à l'égard des enfants dans le cadre d'un projet triennal de collaboration entre le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'éducation, de la science et de la culture et le Ministère de la protection sociale. Ce projet a été en vigueur de 2012 à 2015 et comprenait la publication de matériel pédagogique et la mise en place de formations adaptées spécifiquement au personnel du système judiciaire et du système de protection de l'enfance.

13. On trouvera ci-dessous un aperçu des principaux projets. Pour un aperçu détaillé du projet, on consultera le rapport sur le projet Raising Awareness, disponible en anglais³.

Enseignement destiné aux enfants

14. Sur la base de la Convention de Lanzarote et de la Convention relative aux droits de l'enfant, du matériel pédagogique destiné aux enfants a été produit dans le but de s'assurer que les enfants reçoivent des informations sur le risque de violence sexuelle et la manière de s'en protéger. L'accent a été mis en particulier sur les situations à risque impliquant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication. L'éducation est toujours fondée sur les droits des enfants à la protection, aux soins et à l'assistance nécessaires ainsi que leur droit de mener des activités et de participer dans les domaines qui les concernent.

Enseignement destiné aux adultes

15. Sur la base de la Convention de Lanzarote et de la Convention relative aux droits de l'enfant, du matériel pédagogique destiné aux parents et aux personnes qui travaillent avec les enfants a été produit dans le but de sensibiliser les intéressés à la protection et aux droits des enfants. L'objectif est aussi de faire suffisamment connaître la violence contre les enfants, les méthodes permettant de la repérer et les façons de réagir si un enfant fait état de violence. Il est aussi expliqué que l'obligation de signalement qui incombe aux professionnels est supérieure au secret professionnel. Le projet Raising Awareness a mis en place un réseau social de personnel de toutes les institutions et organisations ayant trait à ce domaine. Ce réseau couvre plus de 1 500 représentants et a servi à échanger des informations sur les divers projets pédagogiques de Raising Awareness.

³ Disponible en anglais sur le site http://www.velferdarraduneyti.is/media/vitundarvakning/Raising_Awareness_report2011-2014en.pdf.

Manuel destiné au personnel scolaire : violence à l'égard des enfants – le rôle des écoles

16. Le projet Raising Awareness a conclu un contrat avec le Centre national de documentation pédagogique en vue de produire un manuel sur la violence à l'égard des enfants destiné au personnel scolaire (publié en islandais seulement). Ce manuel a pour objectif d'informer les enseignants et autres membres du personnel scolaire sur les caractéristiques et les incidences de la violence sur les enfants et d'attirer l'attention sur les mesures de prévention et d'intervention et les ressources qui sont en place pour garantir, autant que possible, le bien-être des élèves.

17. Manuel destiné au personnel du système judiciaire : la violence sexuelle sur enfants. Procédures au sein du système judiciaire et protection judiciaire.

18. Le projet Raising Awareness a conclu un contrat avec l'Institut de recherche Ármann Snævarr sur les questions ayant trait à la famille en vue de produire un manuel sur les procédures au sein du système judiciaire et la protection judiciaire des enfants dans les cas de violence sexuelle (publié en islandais seulement). L'objectif est notamment de dégager les grands principes des conventions internationales fondamentales et de définir les éléments qui doivent être présents à l'esprit lors du traitement par le système judiciaire des affaires de violences sexuelles sur enfants. Le manuel passe en revue les rôles, les méthodes de travail et l'interaction des différentes parties au sein du système judiciaire et examine comment les procédures peuvent être menées afin de garantir des méthodes de travail exemplaires en ce concerne les violences sexuelles sur enfants.

Conférences pédagogiques destinées aux professionnels

19. Dix-huit conférences pédagogiques ont été organisées sous les auspices du projet Raising Awareness dans tout le pays pendant les années 2012-2014. Ces conférences étaient destinées à des personnes qui travaillent avec des enfants et/ou en relation avec des enfants. Des spécialistes de renom ont donné des conférences et les Ministres des ministères dont relève le projet Raising Awareness ont prononcé des allocutions.

20. Les résultats d'une enquête de satisfaction menée par Raising Awareness montrent que le succès des conférences pédagogiques est considérable. Ceux qui ont répondu étaient pour la plupart satisfaits de la conférence à laquelle ils avaient assisté et ont estimé qu'elle avait été utile dans leur travail, ajoutant qu'ils seraient intéressés par une autre conférence pédagogique comparable.

Cours destinés aux personnes qui travaillent avec des enfants

Cours destinés aux enseignants

21. Le projet Raising Awareness et le Centre national de documentation pédagogique ont organisé le cours Gender-like Journey – un cours sur la sensibilisation aux questions de genre à travers différentes disciplines destiné aux enseignants des niveaux intermédiaire et secondaire. Ce cours était fondé sur le programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe en matière de perfectionnement professionnel et de formation des enseignants. Il avait pour objectif de renforcer les compétences et la confiance des enseignants pour qu'ils intègrent une perspective de genre dans leur enseignement.

Cours destinés au personnel du système judiciaire

22. Ces cours, qui ont précédé la publication du manuel intitulé « Violences sexuelles sur enfants, procédures au sein du système judiciaire et protection judiciaire des enfants », étaient basés sur le manuel et adaptés spécifiquement aux personnes qui travaillent sur le terrain avec des enfants ou sont en contact avec des enfants. La

publication du manuel a été suivie par l'organisation de cours de formation spécifiquement adaptés dans toutes les régions du pays. Près de 200 participants venus du système de justice et des autorités locales, notamment des services de protection de l'enfance, ont suivi ces cours.

Sensibilisation du public

23. Sur la base de la Convention de Lanzarote, le projet Raising Awareness s'est efforcé de faire mieux connaître au public la violence à l'égard des enfants et d'encourager les débats sur cette question dans les médias. À cette fin, les deux moyens ci-dessous ont été mis en œuvre.

Cartes postales

24. Le système de signalement de la violence était expressément décrit dans une carte postale qui a été distribuée à tous les foyers en mars 2013. L'objectif de cette carte postale était de rappeler au public que la violence à l'égard des enfants est un sujet grave et que le public a le devoir d'alerter les services de protection de l'enfance en cas de soupçon de violences ou de sévices sur enfant. La carte postale était rédigée en islandais.

Mémoires et résumés

25. Le projet Raising Awareness a compilé le matériel pédagogique disponible sur la violence à l'égard des enfants et passé en revue les institutions publiques ayant trait à la protection de l'enfance en Islande.
